

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

En s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées si au rétablissement dans ce dernier cas :  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Août 1876.

Demain, 15 août, fête de l'Assomption, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

### Chronique générale.

Nous allons avoir une nouvelle loi municipale dont le principal mérite, aux yeux du législateur, est d'être provisoire. Que les partisans sincères des franchises municipales, et il y en a encore, grâce à Dieu ! même parmi nos adversaires, daignent y réfléchir un instant : la République n'a que des solutions provisoires, des expédients misérables à leur offrir, et elle demeure impuissante à protéger et à développer la vie municipale par l'application de ses propres principes, qu'elle est contrainte de renier publiquement.

La République n'est qu'une comédie, nous l'avons dit souvent ; le Sénat peut nous aider à repousser les entreprises radicales, mais il n'a pas assez de vigueur morale pour faire tomber les masques et s'opposer résolument aux intrigues ministérielles.

Les deux premiers articles du projet de loi présenté par le gouvernement ont été votés sans observation, et le Sénat, après une épreuve douteuse, a écarté l'amendement de M. le baron de Lareinty, sous prétexte qu'il ne faut pas améliorer une loi provisoire. Comme l'a fait justement observer M. de Lareinty, son amendement touchait à une question de moralité, et il ne peut y avoir aucun inconvénient à être moral, même provisoirement.

Mais le Sénat était pressé de se prononcer sur l'article 3 voté par la Chambre des députés et repoussé par la commission. C'était sur cet article, reproduit sous la

forme d'un amendement, que la lutte devait être sérieusement engagée.

Le Sénat a décidé, par 459 voix contre 434, que l'article 3, tendant à faire renouveler tous les conseils municipaux, n'aurait point place dans la loi. Il n'est pas besoin de faire ressortir l'importance de ce vote, qui est une condamnation de la politique de transaction suivie par le ministère à l'égard de la gauche de la Chambre des députés. Mais M. le président du conseil, en maintenant sa candidature, a consolé, sans doute, la gauche de l'échec qu'elle avait subi.

#### ELECTION SÉNATORIALE.

M. Dufaure, président du conseil, ministre sans majorité de gouvernement, battu dans divers scrutins, « affaibli et découragé, » vient d'être nommé sénateur inamovible. Il est entré au Sénat par la porte où passait récemment M. Ricard qu'accompagnaient les applaudissements de la gauche. Nous plaignons M. Dufaure d'être soumis à cette comparaison.

Voici le résultat de ce vote : Suffrages exprimés, 273 ; majorité absolue, 137.

M. Dufaure, 161 voix ; M. Chesnelong, 109 ; M. Chabaud-Latour, 2 ; M. Chevreul, 1. — Un bulletin blanc a été trouvé dans l'urne.

La Chambre des députés a terminé la discussion du budget de la guerre et commencé celle du budget des beaux-arts.

La majorité républicaine, ennuyée sans doute d'entendre répéter que tout son rôle se bornait à l'enregistrement pur et simple des réductions décidées par M. Gambetta, n'a pas voulu terminer la discussion du budget de la guerre sans avoir fait acte d'autorité. Elle a rétabli, pour les Ecoles militaires, le chiffre qu'avait inscrit M. le ministre de la guerre et qu'avait rogné « la grande commission financière. »

Dans la discussion du budget des beaux-

arts, M. Bouchet a critiqué le caractère trop religieux des travaux qui s'exécutent au Panthéon.

Mais, citoyen, le Panthéon est toujours Sainte-Geneviève. La proposition de vos amis n'est pas encore une loi, une nouvelle profanation n'a pas encore rendu l'église à vos grands hommes, et c'est encore la maison de Dieu.

La commission du budget a biffé 444,000 francs destinés aux aumôniers militaires. Est-ce par économie ? Les journaux républicains l'affirment. Mais la même commission a augmenté de 240,000 fr. la subvention des théâtres. Ce n'est donc pas par économie.

Plusieurs journaux ont considérablement exagéré les frais que doivent entraîner les insignes distribués à chaque député par la questure de la Chambre, et ont prétendu qu'ils devaient grever le budget dans des proportions qui sont inexacts.

Voici, d'après l'Agence Havas, l'exacte vérité :

« La Chambre, lors de la discussion de son règlement, avait laissé à son bureau, à la questure et à la commission de comptabilité chargée d'approuver les dépenses intérieures, le soin de déterminer les insignes des députés.

« On s'est arrêté à un insigne en métal et à une écharpe tricolore : l'un et l'autre sont mis à la disposition de chaque député par la questure.

« Chaque écharpe revient au prix de 17 fr. 50. Chaque insigne à celui de 15 fr. 50. Ce qui porte à 33 fr. le coût des insignes de chacun des membres de la Chambre. »

#### LE BUDGET DU CULTE CATHOLIQUE.

L'allocation attribuée par le budget de l'Etat au clergé catholique n'est pas une disposition que l'on puisse rayer d'un trait de

plume : c'est la conséquence de la confiscation des biens ecclésiastiques qui fut faite à la fin du siècle dernier, des engagements pris par la nation, et de la convention qui fut faite alors avec l'Eglise et solennellement acceptée.

Le 4 novembre 1789, l'Assemblée nationale décrète :

« 1° Que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, et au soulagement des pauvres sous la surveillance et d'après les instructions des provinces ;

« 2° Que, dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure moins de 4,200 livres par année, non compris le logement et le jardin en dépendant. »

Le 14 avril 1790, l'Assemblée nationale déclare que dans les charges publiques de chaque année on passera en compte une somme suffisante pour défrayer les dépenses du culte de la religion, c'est-à-dire pour l'entretien des ministres des autels, pour le soulagement des pauvres, pour les pensions des ecclésiastiques, séculiers et réguliers de l'un et l'autre sexe, afin que les biens et les richesses qui sont à la disposition de la nation puissent être libérés de toutes leurs charges et employés par les représentants ou par le Corps législatif aux grandes et urgentes nécessités de l'Etat.

Enfin, le 40 septembre 1804, le premier consul souscrivait avec le pape Pie VII à cette clause du Concordat :

« Art. 13. Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayants cause.

### Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## LE PION.

(Suite.)

#### II. — GREENHORN.

— Vois-tu, Jacques, me dit-il, tu as mal débuté. Tu l'as laissé railler et battre, au lieu de prendre l'initiative et tomber sur eux tout d'abord à poing fermé. C'est comme cela qu'on se fait respecter. Fais-toi mouton, les loups te mangeront. Il est fâcheux qu'on m'ait demandé au parloir et que je n'aie pu l'avertir à temps ; mais ce qui est fait est fait.

Maintenant je vais te donner tes instructions pour l'avenir. Si on te lance un coup, rends-en deux ; tu n'es pas fort, fais-toi rageur.

Le grand batailleur d'Adolphe a été roulé une fois par un garçon de douze ans qui ne lui venait pas à l'épaule, mais qui avait du nerf. Puis, je te prêtera main-forte au besoin. Moque-toi le premier des railleurs.

Enfin, fais aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit ; tu comprends. Surtout, et avant tout, ne t'avise pas d'échanger un seul mot avec Cornichon.

— Qu'est-ce que Cornichon ? demandai-je.

— Tiens, regarde là-bas : ce garçon pâle, assis à l'écart, le nez dans son livre, c'est Cornichon ! Il ne module pas, comme Tytère,

A l'ombre de ce hêtre,  
Des airs mélodieux sur son hautbois champêtre.

Non : il marmotte, dans son affreux baragouin, les verbes grecs avec leur abominable cortège d'aoriste, d'optatif, et le reste. C'est le plus enragé piocheur de toute la pension : aussi l'avons-nous dans une fameuse grippe ! Ce qu'il en fait n'est que pour nous vexer.

De plus, il est Anglais, et nous lui avons voué une haine nationale. Il est tombé ici on ne sait d'où, il y a bientôt deux ans.

D'abord, M. Bénignet l'avait proclamé son favori ; il nous le citait à tout propos : c'était M. Greenhorn par ci, M. Greenhorn par là ; si bien que nous en étions assommés.

Tu sauras que la traduction littérale de Greenhorn est cornichon : il n'y a qu'un Anglais pour s'appeler d'un nom si ridicule !

Je te disais donc que M. Bénignet, M<sup>me</sup> Bénignet et M<sup>lle</sup> Prudence Bénignet, leur respectable fille, ne

juraient que par le petit Anglais ; mais, au bout de six mois, ce grand feu se ralentit.

Le prodigieux élève avait beau continuer à faire des merveilles, à être le premier en thème, en version, les éloges diminuaient sensiblement.

Il y avait pour cela une raison majeure : le premier trimestre avait été payé d'avance, mais le second était fort en retard ; et quant aux troisième, quatrième et suivants, je crois que M. Bénignet les attend encore.

Il a même été fortement question, la première année, de renvoyer Cornichon se faire concombre dans sa terre natale.

M<sup>me</sup> Bénignet, qui sait à un sou près ce qu'une bouche coûte à nourrir, poussait ferme à la roue.

Mais M. Bénignet, qui fondait sur ce piocheur fini l'espoir d'un premier prix au grand concours, a tenu bon, contre son ordinaire, et le maudit Anglais nous est resté.

— Est-ce qu'il a eu réellement un premier prix au grand concours ? demandai-je.

— Non, rien que le second ; encore me l'a-t-il soufflé : sans lui, j'avais mieux qu'un accessit.

Je commençais à comprendre l'antipathie de Montmeillan pour le petit Anglais.

— Depuis ce succès, il est de plus en plus insupportable. Il nous dépasse tous, et, quoique gueux comme un rat d'église, monsieur se donne des airs de fierté. Il ne daigne même pas relever

une injure. Pour moi, je crois qu'il fait la sourde oreille, de peur d'avoir trop d'affaires sur les bras. Nous avons promis une prime à qui le ferait sortir de son sang-froid. Eh ! tiens, c'est une belle occasion de te réhabiliter ! Invente quelque bon tour à faire à Cornichon ; trouve une scie qui le fasse grincer des dents, et je te promets trois hourras et une acclamation générale. Ça te va-t-il ?

— Mais ce garçon-là ne m'a rien fait, à moi, répliquai-je.

— Ah ! c'est-à-dire que tu prétends garder ton quant à soi, et faire bande à part ? A ton aise, mon cher ; libre à toi de te faire assommer par le gros Adolphe ; et désormais, au lieu de vous déranger, je l'aiderai. Ah ! tu ne veux pas épouser nos querelles ! Eh bien, tire-toi d'affaires tout seul !

Encore moulu des coups que j'avais reçus, j'eus un éblouissement à l'idée de voir toute la pension me tomber sur le corps ; et, d'autre part, il me répugnait d'attaquer un garçon inoffensif, contre lequel je ne pouvais articuler un seul grief.

— Ah ! si c'était ce grand brutal qui m'a terrassé, à la bonne heure !

— Voyons, décide-toi, reprit Arthur ; il faut que tu aies pris parti avant l'entrée au réfectoire.

Comme je ne répondais pas :

— Je vois ce que c'est, ajouta-t-il ; Cornichon est plus fort et plus vieux que toi, malgré sa petite taille ; tu as peur d'être rossé, si une fois il se fâche

» Art. 14. Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les paroisses seront compris dans la circonscription nouvelle. »

M. Guyot-Montpayroux est bien le plus chicaneur des députés et des journalistes. Il vient de perdre à Riom un assez vilain procès où il a été question de tripotages à propos de l'Exposition universelle de 1867 ; il paraît que l'avocat de son adversaire, M<sup>e</sup> Jolibois, député comme lui, a raconté dans sa plaidoirie que M. Guyot-Montpayroux avait dit un jour à l'Impératrice à Saint-Cloud :

» Quand je serai le ministre de votre Majesté. »

Divers journaux ont reproduit ce trait charmant. Là-dessus le citoyen ex-vicomte de Montpayroux s'emporte et envoie aux journaux, qui du reste la refusent, une lettre où il dit qu'il ne réfutera pas « tous » les odieux et grotesques mensonges de M<sup>e</sup> Jolibois. »

Puis il reconnaît qu'il a dîné une fois à Saint-Cloud, chez le tyran, mais il n'a pas parlé à l'Impératrice ; il n'a parlé qu'à l'Empereur.

Le citoyen Guyot, ex-vicomte de Montpayroux, est un des farceurs politiques les plus réussis de ce temps.

Si l'on écrit — espérons qu'on l'écrira — l'histoire des proconsuls sous le pouvoir desquels nous avons eu le bonheur de vivre du 4 septembre 1870 au 13 mars 1871, l'anecdote suivante trouvera sa place en première ligne. Nous l'empruntons à la *Revue de France* :

« C'était à Tours, le jour où M. Challemel-Lacour, à Lyon, prisonnier des voraces, demandait en termes pressants d'être investi de pouvoirs civils et militaires. Ce professeur de littérature, improvisé proconsul, demandait les pleins pouvoirs ou l'autorisation de tirer le canon. M. Glais-Bizoin et M. Crémieux étaient pour donner les pleins pouvoirs ; l'amiral Fourichon pour tirer le canon.

» — Qu'on tire le canon ! disait-il.

» — Quel malheur ! s'écriaient en chœur MM. Crémieux et Glais-Bizoin.

» — Si je n'ai pas tout de suite les pouvoirs civils et militaires, écrivait M. Challemel-Lacour, la guerre civile va éclater.

» — Jamais je ne donnerai ces pleins pouvoirs, répétait l'amiral ; l'honneur militaire me le défend...

» — A quoi M. Crémieux et son collègue répondaient :

» — Nous allons donner ces pleins pouvoirs sans vous...

» — Et moi, je vais donner l'ordre au général Mazure de ne pas obéir au préfet.

» — Amiral, s'écria M. Crémieux, je vous le défends !

» Pendant ce temps, Glais-Bizoin écrit le décret qui conférait une espèce de dictature à M. Challemel-Lacour. L'amiral prend

son chapeau et dit qu'il va donner l'ordre au télégraphe de ne pas reproduire la dépêche. M. Crémieux se jette au-devant de l'amiral et lui répète :

» — Je vous le défends !... je vous le défends !...

» M. Glais-Bizoin sort le premier, arrive hors d'haleine chez M. Steenackers, directeur des lignes télégraphiques. M. Glais-Bizoin expédie son télégramme à Lyon, et donne à M. Challemel-Lacour tout ce qu'il demandait.

» Il résulta de cette victoire que l'élément civil devint prépondérant, que le général Mazure fut maltraité et incarcéré à Lyon, que le commandant Arnaud fut assassiné dans la bagarre et que l'amiral Fourichon sortit du ministère de la guerre... »

## Etranger.

### ANGLETERRE.

Un journal anglais, le *Weekly-Times*, vient de publier un article très-vigoureux et très-remarqué, sous ce titre : « Notre gouvernement et le prétendant Bonaparte. » Le *Weekly-Times* signale en termes énergiques : « L'irrégularité, pour ne pas dire davantage, que la cour d'Angleterre et les officiers de l'armée commettent en traitant le jeune fils de l'ex-empereur des Français de prince impérial, titre qui implique la qualité d'héritier d'un trône. »

« Nous nous étonnons, dit la feuille anglaise, que l'affaire n'ait pas donné lieu à des représentations diplomatiques, et nous ne pensons pas que notre cour ou notre gouvernement serait particulièrement content, ou même tranquille, si le maréchal de Mac-Mahon découvrait un prétendant et le traitait en héritier du trône anglais. Les souverains en disponibilité, chassés de leur place pour inconduite, se sont d'ordinaire contentés de noms qui n'étaient pas royaux, et les prétendants ont fait de même.

» Le soi-disant Henri V est connu sous le titre de comte de Chambord ; le prétendant espagnol était le comte de Montémolin ; et ce n'est certes pas à nous, alors qu'un gouvernement si abominable à tous les points de vue que celui de feu Louis Bonaparte, en France, a trouvé une si digne fin, d'encourager des membres de sa famille à prendre des airs qui doivent offenser nos bons voisins les Français. »

### TURQUIE.

On lit dans l'*Opinion* :

D'après des informations particulières publiées par les journaux anglais, il serait exact que durant ces derniers jours les chemins de fer russes ont fait tous leurs préparatifs pour transporter des troupes, et que, sur le chemin de fer de Nicolaiewski, tout le matériel a été consigné en prévision de cet événement.

Néanmoins, ces journaux ajoutent que les communications officielles sont unanimes

pour éloigner toute idée du danger immédiat d'une intervention active de la Russie.

On est généralement d'avis, à Saint-Petersbourg, que les Serbes sont battus sans espoir de revanche prochaine.

Il ne serait pas douteux que le prince Milan n'ait, cependant, fait appel à l'intervention des puissances. Tant que la situation a paru favorable à la Serbie, on a relégué tout projet de ce genre dans les futurs contingents ; mais, aujourd'hui que la Turquie l'emporte, il se produit un mouvement de réaction, et des pensées d'intervention sont dans l'air.

On commencerait naturellement par des propositions d'armistice. La Turquie s'oppose énergiquement à toute action de ce genre qui n'impliquerait pas des préliminaires de paix.

Il se confirme cependant que la Porte ottomane exige la déposition de Milan et la réunion de la Skoupchtina, qui est une sorte de Parlement serbe. A la rigueur, la Porte laisserait à cette Assemblée le soin de se prononcer sur la déposition du prince ; mais alors, tout en accordant à la Serbie un *modus vivendi*, conforme aux stipulations du traité de Paris, le gouvernement turc demanderait une augmentation du tribut payé par cette principauté et la réduction à 6,000 hommes de l'effectif militaire. Peut-être même la Porte ne voudrait-elle traiter qu'à la condition de raser les fortifications de Belgrade et de Semendria.

Des télégrammes de Vienne font connaître que, si le prince Milan est obligé d'abdiquer, l'Autriche suggérera la candidature d'un de ses archiducs au trône de Serbie. Des dépêches de même source affirment en passant qu'il n'y a plus aucun fondement aux bruits d'insurrection de la Roumanie ou de la Grèce.

A Belgrade, le parti Marinovitch organiserait une démonstration en faveur du prince Karageorgevitch. La population y montrerait une irritation croissante contre la Russie et l'Angleterre. Sans doute, on y désire la paix ; mais, si Belgrade était attaqué par les Turcs, on est prêt pour une résistance héroïque.

Nous n'avons à signaler aujourd'hui qu'un événement militaire, mais il est d'une grande importance, s'il se confirme.

Mouthkar-Pacha, cerné autour de Trébigne, aurait reçu de Mostar un renfort de 3,000 hommes amené par Moustapha, avec lequel il aurait fait sa jonction à Bilek, et les Monténégrins auraient fait un mouvement en arrière. On ajoute que Mouthkar-Pacha aurait pu ravitailler le fort de Duzi, sans être inquiété.

Sa position n'en est pas moins très-difficile et très-périlleuse ; mais elle ne serait pas, d'après ces nouvelles, aussi désespérée qu'on l'avait prétendu.

La lutte continue sur le territoire turc, autour de la place de Sienitza, toujours investie par les Serbes.

Devenu général en chef de l'armée, Tcherniaïeff organise activement la résistance d'après un plan nouveau. Nous ne savons pas

s'il lui sera donné de le mettre à exécution, car il règne à Belgrade une agitation qui pourrait amener une solution rapide du conflit turco-serbe.

Le peuple demande à grands cris la destitution des ministres, et, assure-t-on, la démission des puissances. Le prince Milan a refusé de déclarer, de son côté, qu'il n'abdiquera pas à moins que le bien du pays l'exige et l'on aurait résolu de traduire devant le conseil de guerre les généraux Laschamann et Miloutine.

En attendant sa destitution, si elle devient nécessaire, M. Ristitch a transmis aux puissances une note par laquelle il demande à l'Europe les barbaries atroces dont les Turcs se rendent coupables envers les blessés, les prisonniers et les populations défensives des villages.

Quant aux bruits relatifs aux négociations entre les cabinets, ils ne diffèrent point aujourd'hui de ceux d'hier et présentent toujours les mêmes contradictions.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier matin, vers 11 heures, le ciel s'éclaircit enfin chargé de nuages. Le tonnerre gronda en petite quantité.

On n'avait pas vu d'eau à Saumur depuis le 25 juin, ce qui donne un laps de temps de 49 jours sans pluie.

On ne se rappelle pas avoir traversé une semblable sécheresse avec une température aussi chaude, sans orage, pendant une longue période.

Une pluie d'orage a tombé encore la dernière. Le baromètre se tient toujours au-dessus de variable.

Meslier et Changeur, les deux associés du gardien de Fontevault, ont été condamnés samedi dernier, par la Cour d'assises de Maine-et-Loire, aux travaux forcés à perpétuité.

La semaine dernière a été marquée par plusieurs incendies dans notre arrondissement.

Le 9, à 11 heures du soir, le feu se déclarait au village de la Raye, commune de Puy-Notre-Dame, à la ferme du sieur Louis Bourreau.

La grange, le bûcher et une vaste écurie ont été entièrement consumés, ainsi que les récoltes qui étaient abritées dans la grange, du bois de charpente et des instruments aratoires.

La perte s'élève à 4,000 fr. environ par le propriétaire des bâtiments, M. Maltreux de Bouillé-Loretz, et à 2,000 fr. pour le fermier ; le tout couvert par une assurance à la compagnie du Soleil.

C'est l'enfant Bourreau, âgé de 3 ans, qui a donné l'éveil à ses parents.

La population s'est portée vers la ferme incendiée, mais le feu avait fait de tels progrès par ce temps de sécheresse que rien n'a pu être sauvé.

tout de bon.

Ce coup d'épéron donné à mon amour-propre ne manqua pas son effet.

— Moi ! je n'ai peur de personne, pas plus de Cornichon que d'Adolphe !

Et je me postai résolument en travers de la porte, décidé à chercher querelle à l'Anglais.

Lorsqu'il se présenta pour passer, je le repoussai rudement du coude, lui déclarant qu'il n'entretrait pas.

— Pourquoi ? demanda-t-il avec son accent étranger.

— Parce qu'il ne me plaît pas.

— Ce n'est pas là une raison, dit-il.

— Il faudra vous en contenter, car je ne vous en donnerai pas d'autre.

Au lieu de vouloir forcer le passage et se colleter avec moi, il me regarda d'un air ébahi ; puis il s'assit sur un banc et attendit patiemment que ma labie fût passée.

Je faisais une sottise figure, et je le sentais.

Arthur me souffla dans l'oreille je ne sais quel grossier mot anglais, que je répétais en l'estroplant.

Greenhorn ne s'en émut pas plus que de ma ridicule opposition.

Je ressemblais à un méchant roquet jappant contre un bon chien de garde décidé à rester impassible.

— Ah ça ! n'y a-t-il donc pas moyen de les mettre aux prises ? murmura Arthur. Est-ce que tu endurerais que l'on se moque ainsi de toi, Jacques ? Tu perds la partie avant de l'avoir commencée : tu cagnes !

Piqué au vif, j'allai relancer l'Anglais sur son banc, et fondis sur lui tête baissée.

Il fit un léger mouvement de bras sans se lever, et ma tête se heurta si violemment contre ses deux poings que le sang jaillit de mon nez.

— Bon Dieu ! je vous ai fait mal, dit-il.

Son accent était sincère : mon cœur se serra. Mais les méchants garnements qui faisaient cercle autour de nous ne permettaient pas aux bons mouvements de se produire.

— Courage ! — Tombe-lui dessus ! — Venge-toi ! criaient-ils à tue-tête.

J'hésitais cependant, lorsque la cloche résonna pour la seconde fois ; M. Bénigne parut sur le seuil :

— Messieurs, ceux qui manqueront à l'appel se passeront de diner.

Il y eut alors une poussée générale vers le réfectoire. J'espérais entrer inaperçu ; mais M. Bénigne, avisant mon nez saignant, m'arrêta à la porte et s'enquit de ce qui était arrivé.

Avant que je pusse répondre, Arthur de Montmeillan avait pris la parole et accusé l'Anglais de tout le mal.

A l'entendre, c'était Greenhorn qui m'avait provoqué et frappé, quand je ne faisais que me défendre.

Je voulus protester, mais M. Bénigne m'imposa silence, et déclara d'un ton solennel que si je n'étais le dernier venu, par conséquent peu au fait des règlements de la pension, qui défendaient toute collision entre élèves, il me mettrait en retenue ; quant à M. Greenhorn, qui n'avait pas la même excuse, il irait sur-le-champ aux arrêts.

Après cette belle sentence, qui ne me laissa pas la conscience aussi calme que l'était la sienne, M. Bénigne prit place au haut bout de la table, où M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Bénigne s'évertuaient à renouveler le miracle de la multiplication des pains, en prétendant rassasier une cinquantaine de bouches affamées avec une chétive pitance de soupe et de bouilli.

Pour moi, dont l'appétit avait été singulièrement compromis par mes aventures du matin, je n'entamai même pas ma portion, et j'en gratifiai mon voisin, qui la couvrait d'un œil vorace.

Au sortir de table, Arthur me prit de nouveau à part :

— Eh bien ! nous ne nous en sommes pas trop mal tiré. Voilà Cornichon coffré pour vingt-quatre heures ; nous serons délivrés de sa vilaine face à la récréation. Tu as fait preuve de bonne volonté, Jacques, voilà tout. Tu t'y prendras mieux la pro-

chaine fois. Maintenant, voyons un peu le fond de ta bourse.

Je tirai une pièce de 5 francs que ma mère m'avait donnée, en me recommandant d'en user avec économie, pour mes petits achats du mois.

— Que cela ? dit Arthur avec dédain.

Il prit la pièce, l'examina, et la fit glisser dans son gousset.

— C'est 20 francs que tes parents devraient donner. Je n'ai pas moins dépensé, moi, pour régaler les camarades à mon entrée ici. Au reste, puisque tu es sous ma protection, je veux que les choses se fassent bien ; je me charge des achats.

Il commença à compter sur ses doigts.

— Un saucisson de 20 sous, une bouteille de champagne de 30, douze petits pâtés d'un sou, demi-livre de pralines, et de l'eau à discrétion. Voilà, mon cher, tout ce qu'on peut tirer de maigre pièce de cent sous. Heureusement que notre dortoir ne contient que vingt lits. A ce soir, banquet.

(La suite au prochain numéro.)

On craint que la malveillance ne soit pas étrangère à ce sinistre.

Le lendemain, 10 août, deux autres incendies : l'un à Vihiers, dans le grenier du sieur Marquis, maréchal-ferrant. Malgré l'empressement de la population et des pompiers de Vihiers, le feu s'est propagé avec une grande rapidité et a gagné l'atelier de maréchalerie qui a été complètement détruit.

Le tout était assuré. On ignore la cause de ce sinistre. Pendant que la population de Vihiers luttait contre celui-ci, celle de Saint-Paul-du-Bois, dans le même canton, était également mise en émoi.

Un violent incendie consumait la grange et les écuries de la ferme du Puy-d'Evière, appartenant à M. Lavaud, de Cholet, exploitée par les époux Boutin. Le feu a réduit en cendres des servitudes ayant 20 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur, 20,000 kil. de foin, des céréales et récoltes en abondance.

Les travailleurs manquant d'eau ont dû se borner à faire la part au feu, et à laisser brûler ce qu'ils ne pouvaient arracher aux flammes. L'habitation du fermier a été préservée avec beaucoup de peine.

Malheureusement rien n'était assuré, et les dégâts s'élèvent à la somme de 8,000 fr. environ. Les bestiaux ont pu être sauvés avant l'effondrement des charpentes dans les étables.

La veille, il y avait eu dans cette même ferme un incendie d'une bien moindre importance; quelques-uns supposent que celui du 10 est la conséquence du premier, d'autres l'attribuent à la malveillance. Les propos tenus par un étranger qui a disparu du pays auraient donné quelque crédit à cette dernière hypothèse.

Les foin et pailles brûlaient encore entre les pans de murs dans la soirée du 11, c'est-à-dire plus de vingt-quatre heures après l'apparition des premières flammes.

La chasse sera ouverte, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire, le dimanche 3 septembre prochain.

Le Journal de Maine-et-Loire, qui publie l'arrêté préfectoral concernant l'ouverture de la chasse, ajoute le conseil suivant :

« Nous croyons devoir avertir MM. les chasseurs de Maine-et-Loire que leurs demandes de permis de chasse doivent être faites sans retard. Les permis, qui seraient demandés à une époque trop rapprochée de l'ouverture, pourraient, par suite d'encombrement, n'être pas délivrés en temps utile, et les chasseurs ne pourraient s'en prendre qu'à eux-mêmes du retard qu'ils éprouveraient.

Le prix des permis de chasse a été porté, on le sait, à 28 fr. par la loi du 2 juin 1876. »

Un arrêté du préfet de la Vienne fixe l'ouverture de la chasse dans ce département au dimanche 27 août.

La quête pour l'Université catholique d'Angers se fera le jour de l'Assomption, aux offices du matin et du soir.

Le 37<sup>e</sup> concours départemental d'animaux reproducteurs des races bovine, ovine et porcine, aura lieu à Angers le dimanche 24 septembre 1876.

Le projet de loi précédemment adopté par la Chambre, et d'après lequel « le chiffre de la pension de retraite ne pourra être inférieur à 600 francs pour un instituteur et 500 francs pour une institutrice ou une directrice de salle d'asile communale, » a été adopté par le Sénat.

Jeudi, un couple célébrait à Angers, au milieu d'amis, son mariage de cinquantaine. Les deux époux se nomment M. et M<sup>me</sup> Ducret. Ce sont deux Parisiens en villégiature dans notre ville, qui se portent à merveille, ne craignent pas de faire dix lieues à pied et ont conservé la gaieté du bon temps.

Si nous vivions dans votre heureux climat de l'Anjou, disent-ils, nous ne croirions pas trop nous engager en conviant nos parents et amis... à une nouvelle cinquantaine !!

Particularité assez rare, le mariage de M. et M<sup>me</sup> Ducret et la célébration de son anni-

versaire ont eu lieu également un jeudi : jeudi 10 août 1826, et jeudi 10 août 1876. (Patriote.)

**Société de patronage des jeunes libérés de la colonie pénitentiaire de Saint-Hilaire.**

Le 30 juillet dernier, la Société de patronage des jeunes libérés de la colonie agricole pénitentiaire de Saint-Hilaire s'est réunie à la préfecture de la Vienne, sur la convocation de M. le président Bonnet, son principal organisateur, à l'effet de procéder à l'élection de son conseil d'administration.

Ceux des fondateurs qui n'avaient pu assister à la réunion avaient usé du droit de s'y faire représenter par des mandataires de leur choix pris dans le sein même de la Société.

Après avoir rappelé l'objet principal de cette première convocation, fait en quelques mots l'historique de la colonie de Saint-Hilaire, parlé du bien qu'on peut se promettre de la Société en formation, rendu compte des circonstances qui l'avaient amené à prendre l'initiative de cette œuvre, M. le président Bonnet a insisté sur les convenances qu'il y aurait à faire entrer dans le conseil à élire un membre pris dans le département de Maine-et-Loire, un second dans la commune même de Roiffé, siège principal de la colonie, un troisième à Loudun, chef-lieu de l'arrondissement, et les deux derniers au chef-lieu du département où la Société compte la plus grande majorité de ses membres.

Après cet exposé et l'échange d'observations qui en a été la suite, il a été procédé au vote, et MM. Bonnet, Paul d'Espinay, propriétaire à Roiffé, Grassin-Delyle, Rouleau, notaire à Fontevault, et Auriault fils ayant obtenu l'unanimité des suffrages, ils ont été proclamés membres du conseil d'administration de la Société.

Avant de se séparer, les membres présents ont décidé que la liste des sociétaires qui déjà dépasse le nombre cent serait imprimée et adressée à chaque souscripteur; qu'en exécution des statuts une assemblée générale aurait lieu à la colonie d'ici au 4<sup>e</sup> novembre prochain.

Le conseil d'administration s'est ensuite occupé de la constitution de son bureau dont voici la composition :

**Bureau.** — Président, M. Bonnet; vice-président, M. Paul d'Espinay; secrétaire-trésorier, M. Auriault fils.

**Conseil d'administration.** — MM. Bonnet, Grassin-Delyle, d'Espinay, Rouleau, notaire à Fontevault, Auriault fils.

Sur la liste des membres qui composent la Société de patronage des jeunes gens libérés de la colonie pénitentiaire de Saint-Hilaire, nous trouvons :

M. le préfet de la Vienne, président d'honneur.

**Fondateurs-organisateurs.**

MM. Bonnet, président à la cour d'appel, membre du conseil général de la Vienne et du conseil de surveillance de la colonie.

Lemonnier, sous-préfet de Loudun, membre du conseil de surveillance de la colonie.

Béguin-Desvaux, maire de Loudun, conseiller général de la Vienne.

Gigot, maire de Saint-Cyr, conseiller général de Maine-et-Loire.

Bonneau, maire de Roiffé, conseiller d'arrondissement.

Gautier, notaire à Loudun, conseiller d'arrondissement.

**Fondateurs adhérents.**

M<sup>sr</sup> Pie, évêque de Poitiers.

M<sup>sr</sup> de Dreux-Brézé, évêque de Moulins.

MM. Merveilleux du Vignaux, premier président de la cour de Poitiers.

Jac, premier président de la cour d'Angers.

Bourbeau, sénateur.

Ernoul, ancien garde des sceaux.

Baron de Soubeyran, député.

De Beauchamp, député.

Serph, député.

Baron Lepic, trésorier général de la Vienne.

M<sup>me</sup> la baronne Lejeune, au château de la Mothe-Champdeniers.

Du Grand-Launay, au château de la Herpinnière, commune de Montsoreau.

Boisnet, propriétaire à Fontevault.

Etc., etc.

La liste des membres honoraires ou bien-

fauteurs reste ouverte pour les personnes qui auraient l'intention de souscrire.

**De l'usage des glaces au point de vue de l'hygiène.** — L'usage de la glace et des boissons glacées, en été, est inoffensif, quand on n'en abuse pas.

L'heure la plus favorable pour prendre des glaces est le soir quand la digestion est assez avancée, ou bien à la fin du repas, c'est-à-dire au dessert.

Il est toujours dangereux de prendre des glaces quand on est en transpiration.

L'usage habituel des glaces ne convient ni aux vieillards, ni aux enfants, ni aux personnes d'un tempérament délicat; les personnes robustes des deux sexes s'en trouvent au contraire très-bien; le froid subit causé par l'introduction de la glace dans les voies digestives est immédiatement suivi d'une réaction salutaire; c'est uniquement parce que cette réaction n'a pas lieu chez les tempéraments délicats que l'usage des glaces leur est contraire.

CHAPELLE DE NOTRE-DAME DES ARDILLIERS.

**Fête de l'Assomption.**

Le soir, à 8 heures : Illumination de la chapelle et du dôme. Prédication et consécration à Notre-Dame par M. le curé de Saint-Pierre. Salut solennel en musique.

On trouvera à la porte de la chapelle une Notice sur le pèlerinage et un Cantique pour la fête intitulé : *les Adieux à Notre-Dame.*

### Faits divers.

PROPRIÉTÉS DIVERSES DE L'ORTIE.

Dans une année de rareté de fourrages, cette plante que l'on rencontre dans un grand nombre de chemins, et dans certaines terres incultes en France, où nos campagnards la laissent durcir et se dessécher sur pied, est soigneusement récoltée en Angleterre.

Les chevaux, la race bovine, les moutons mangent l'ortie avec avidité, vingt-quatre heures après qu'elle a été fauchée et séchée.

Toutes les volailles en sont friandes, mais elle doit leur être donnée hachée menue, après vingt-quatre heures de coupe, parce qu'alors elle cesse d'être piquante.

C'est un textile d'un grand usage dans l'Inde; on en tire du fil aussi utile que celui de l'aloès.

Tout en étant fort utile aux animaux, elle ne cesse pas pour cela de l'être aussi aux hommes. En Angleterre, également, on en extrait un suc qui, moyennant une addition d'orge, sert à faire une petite bière blanche pour la circulation du sang; par conséquent, très-favorable aux vieillards disposés à l'apoplexie.

L'ortie prise en infusion, en guise de thé, a produit des cas de guérison surprenants dans les hôpitaux anglais; non-seulement pour des rhumatismes aigus à l'état chronique, mais même pour des paralysies récentes ou invétérées, en rendant aux patients l'usage des membres affectés dans un laps de temps très-circonscrit.

L'effet est encore plus certain et plus prompt lorsqu'on fait des frictions sur le membre affecté, avec la plante fraîchement coupée.

Il serait à désirer que ces moyens de guérison fussent employés dans les hôpitaux de France.

En Alsace et même à Paris, dans les restaurants de second ordre, on y prépare l'ortie comme des épinards. C'est un mets très-goûté et fort hygiénique par les motifs qui précèdent. — A. V. (Uniqn breanno.)

On écrit de New-York que les chaleurs sont accablantes; jamais la mortalité des enfants n'avait atteint un chiffre aussi considérable que celui du mois de juillet. En moins de vingt-cinq jours, plus de 2,000 enfants au-dessous de cinq ans ont succombé à la cholérine causée par ces chaleurs et le manque absolu d'air venant rafraîchir cette température étouffante.

Les mêmes chaleurs se sont fait sentir à Philadelphie, et ont fait abandonner la visite de l'exposition.

Un journal américain, le *Wine and Fruit Reporter*, contient une intéressante statistique des vins de Champagne exportés à New-York pendant le premier semestre de 1876. Le chiffre total s'élève à 50,394 caisses de 12 bouteilles, soit 604,728 bouteilles. Boston, la Nouvelle-Orléans, San-Francisco sont, après New-York, les principaux marchés où nos grandes maisons, les Mumm, les Pipez, les Heidsieck, de Reims, les Moët et Chandon, d'Épernay, expédient le plus grand nombre de leurs produits.

On évalue à plus de 4 million de bouteilles les envois annuels des fabricants français à destination de l'Amérique du Nord, et chaque année ce commerce prend une extension plus considérable. La France n'absorbe que 3 millions de bouteilles en moyenne sur une production qui atteint dans les bonnes années près de 16 millions de litres.

Voilà un mot qui n'est pas un mot pour rire, car il a été réellement dit pendant la dernière guerre, et il peint à merveille certains côtés de notre fâcheuse situation à cette époque :

Un de nos corps d'armée, en formation sur la Loire, n'avait pour s'éclairer que deux cavaliers. Et quels chevaux ils montaient ! A côté de ces squelettes de coursiers, Rossinante aurait passé pour un Bucéphale.

Un jour, le général fait appeler un des hommes qui constituaient toute sa cavalerie, et il lui enjoint d'aller porter un ordre au chef d'un détachement qui occupait une ferme, située à une demi-lieue de distance.

L'homme monte à cheval, puis, comme pris d'une idée subite :

— Mon général, demande-t-il, est-ce que c'est pressé ?

— Très-pressé.

— Dans ce cas, mon général, fit l'autre en vidant l'étrier, j'y vais à pied.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Théâtre de Saumur.

A l'occasion des courses et du carrousel.

Dimanche 20 août 1876.

PREMIÈRE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

**BRASSEUR**

ET

**LASSOUCHE**

Premiers comiques du théâtre du Palais-Royal.

AVEC LE CONCOURS

D'Artistes des principaux théâtres de Paris.

**POSTE RESTANTE**

Pièce nouvelle en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

M. BRASSEUR remplira le rôle de *Jephké*, qu'il a créé à Paris.

M. LASSOUCHE remplira le rôle de *Clapotin*, qu'il a créé à Paris.

**UN LIT POUR TROIS**

Vaudeville en 1 acte, de M. Jules Renard.

M. LASSOUCHE remplira le rôle de *Clodion*, qu'il a créé à Paris.

Ordre : 1<sup>o</sup> Un lit pour trois ; 2<sup>o</sup> Poste restante.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente une nouvelle série du *Legs de Cain*, sous le titre de *Nouveaux récits galiciens*, par Sacher-Masoch, traduction de Th. Bentzon. Ce curieux volume où sont vivement retracées des mœurs qui nous sont inconnues, contient quatre nouvelles pleines d'une saveur originale et empreintes d'un puissant caractère de vérité.

Sacher-Masoch jouit aujourd'hui d'une immense renommée, non-seulement en Autriche et dans toute l'Allemagne, mais aussi en Angleterre et en Amérique. La remarquable traduction que nous annonçons accroîtra encore la popularité déjà acquise chez nous par le jeune écrivain autrichien qui nous a voué une si profonde sympathie, surtout depuis la dernière guerre.

La *Turquie contemporaine*, tel est le titre d'un volume de M. William N. Senior, dont la librairie Calmann Lévy vient de publier une nouvelle édition. Ce livre n'est pas seulement le récit d'un touriste qui peint sous des couleurs vives et saisissantes les merveilles de l'Orient; c'est aussi, c'est surtout une très-judicieuse et très-solide étude de mœurs, des idées politiques et religieuses du peuple. Les événements dont la Turquie est le théâtre donnent à ce volume un intérêt tout particulier.

**Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE**  
(juillet 1876), à 60 centimes par numéro mensuel :

**Texte.**

N° 27. — Van Dael, peintre de fleurs. — Le Signe de Cain, nouvelle (suite). — Philosophie. — Khosrou Parviz. — Etudes d'un nageur naturaliste; l'Abbé Diequemare. — Téniers père et fils. — La Cabane au toit de fromage, conte d'Upland. — Les Faux Diamants. — Présence d'esprit de Roger Sterne. — Chandeliers du quatorzième siècle.

N° 28. — Les Improvisateurs célèbres: Bernardino Perelli. — Le Chemin de fer du Rigi (Suisse). — Sir Charles Wheatstone et ses inventions. — Le Livre des Pensées de Pascal devant ses contemporains. — Le Découpage et la Marqueterie (suite).

N° 29. — Thiers (Puy-de-Dôme). — Photographie: le Colodion sec; le Scénographe. — Découvertes de Chypre. — Les Géographes (suite). — Conquêtes et travail. — Une Négrresse et son enfant. — Méchancelé et vice. — La Flora de la place Vendôme. — La Mouche des céréales.

N° 30. — Champollion. — Le Signe de Cain, nouvelle (fin). — La Fête de Montvergine, près de Naples. — Le Culte des Morts. — Du Boisement des terrains pauvres et arides. — Les Ascenseurs.

N° 31. — Girgenti (Sicile). — Le Clavecin de Jean la Fontaine. — Dieu. — Les Confréries de charité en Normandie (suite). — Lettres au citron. — Encres sympathiques. — Ampoules de pèlerinage. — Le Chlamyphore tronqué. — Le Livre des Pensées jaillissantes de Zamakhshari. — Le Singe du P. Cabasson. — L'Épi de blé et le Chardon, parabole de Krummacker. — Production agricole de la France. — Un vieux proverbe espagnol. — La Seie et l'arbre. — Le Jardin anglo-chinois d'Aranjuez.

**Gravures.**

N° 27. — Fleurs et fruits, par Van Dael (galerie de M. Rothan). — Ruines du palais de Khosrou Parviz ou du Tak-Kesré, à Clésiphon, près de Bagdad (2 grav.). — Chandeliers vénitiens du quatorzième siècle (collection A. Jubinal).

N° 28. — Bernardino Perelli, célèbre improvisateur italien couronné au Capitole. — Le Chemin de fer du Rigi (3 grav.). — Le Découpage et la Marqueterie (fig. 10).

N° 29. — Bords de la Duralla, à Thiers (Puy-de-Dôme). — Le Scénographe (2 fig.). — Jouets en terre cuite découverts dans l'île de Chypre (collection du général Palma de Cesnola). — Le Chlamyphore du seigle (3 fig.).

N° 30. — Champollion, statue en marbre, par Bartoldi. — Départ pour la fête de Montvergine, à Naples, tableau de Ferrandix. — L'Ascenseur de l'hôtel du Louvre.

N° 31. — Restes du temple de Jonon, à Girgenti, en Sicile. — Ampoules de pèlerinage. — Le Chlamyphore tronqué et son terrier. — Aranjuez: Pavillon chinois.

**Refusez toute contrefaçon.** — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

**Du BARRY, de Londres**

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies,

glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellaart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 65,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. N° 48,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydrophilie et constipation. N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt : M. DRAND, rue d'Orléans, 26, à Saumur. — M. TEXIER, M. NORMAND, M. Besson, M. J. RUSSON, quai de Limoges, et autres bons pharmaciens et épiciers. — Paris, 26, place Vendôme.

**CRÉDIT GÉNÉRAL** — La combinaison, offre à tous son crédit. (Voir aux annonces.)

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'été, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1876.**

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m.	3 — 30 —
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	3 — 30 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 AOUT 1876.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	70 30			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	740			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	697 50	2 50	
4 1/2 % jouiss. septembre.	102 35			Crédit Mobilier	191 25			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	180		
5 % jouiss. novembre.	106 10			Crédit foncier d'Autriche	482 50			Société autrichienne, j. janv.	575		
Obligations du Trésor, t. payé.	188 75			Charentes, 400 fr. p. j. août.	430			<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	928			Est, jouissance nov.	618 75			Orléans	325		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	493			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	992 50			Paris-Lyon-Méditerranée.	325		
— 1865, 4 %.	507 50	1 25		Midi, jouissance juillet.	765			Est	322		
— 1869, 3 %.	374	1 50		Nord, jouissance juillet.	1245			Nord	327 25		
— 1871, 2 %.	316 25	1 25		Orléans, jouissance octobre.	1040			Ouest	323 50		
— 1875, 4 %.	492 50	2 50		Ouest, jouissance juillet, 65.	680	1 25		Midi	323		
Banque de France, j. juillet.	3680	10		Yendéc, 250 fr. p. j. juillet.				Deux-Charentes	310		
Comptoir d'escompte, j. août.	690	5		Compagnie parisienne du Gaz.	1300			Yendéc	285		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	390			Société Immobilière, j. janv.	92			Canal de Suez.	530		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	335			C. gén. Transatlantique, j. juillet.	312 50	2 50					
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	765										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
**GARE DE SAUMUR**

**(Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876)**

Départs de Saumur vers Angers :		Arrivées à Angers :	
3 heures 30 minutes du matin.	6 — 45 —	10 h. 30 m.	4 — 30 —
9 — 1 —	1 — 37 —	9 — 7 —	11 — 41 —
4 — 17 —	7 — 17 —	3 — 30 —	11 — 18 —
10 — 17 —			
Départs de Saumur vers Tours :		Arrivées à Tours :	
3 heures 26 minutes du matin.	8 — 30 —	10 h. 30 m.	4 — 30 —
9 — 1 —	1 — 37 —	9 — 7 —	11 — 41 —
4 — 17 —	7 — 17 —	3 — 30 —	11 — 18 —
10 — 17 —			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 h. 18 m.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE MAISON**

A Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n° 35. Avec grand magasin, écurie, cour, remise, caves en roc. S'adresser audit notaire. (384)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A LOUER DE SUITE**

En totalité ou par parties, UNE GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55.

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parqués.

S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (190)

Etude de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault.

**A VENDRE A L'AMIABLE, MAISON**

Très-avantageusement située, sur la place du Marché, à Fontevault, très-convenable au commerce, comprenant magasin, chambres, premier étage, cour, jardin et servitudes. S'adresser, soit à M. HERBAULT, propriétaire à Fontevault, soit audit notaire. (383)

**A LOUER UNE MAISON**

PROPRE AU COMMERCE Rue d'Orléans. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre 1876 ou le 1<sup>er</sup> mars 1877.

**LA FERME DE CHOZÉ**

Située commune de Cizay, Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et pré, d'une contenance totale de 36 hectares.

S'adresser, pour visiter les lieux et traiter, soit à M<sup>e</sup> veuve GUÉRIN, propriétaire, soit à M. FORGET, expert à Montreuil, ou audit M<sup>e</sup> HACAULT, notaire. (375)

**A CEDER DE SUITE**

**UN TRÈS-BON FONDS DE POMPIER-PLOMBIER**

Dans une belle situation. Bonne clientèle. S'adresser au bureau du journal.

**MAISON A LOUER**

Rues du Puits-Neuf et de la Cocasserie, Pour la Saint-Jean 1877. S'adresser à M. GUILLEME, marchand papetier, rue Saint-Jean, 9.

**A LOUER LA MAISON**

Pour la Saint-Jean 1877, DU GRANADIÈRE-FRANÇAIS Rue du Puits-Neuf, n° 14, servant actuellement d'auberge.

On fera tous les changements demandés. S'adresser à M. DAVEAU, doreur, même rue, n° 17. (15)

**A VENDRE**

UN BEAU CHIEN D'ARRÊT, âgé de deux ans, bien dressé. S'adresser à M. PAPOT, maçon à Meigné. (389)

**LES PERSONNES** désireuses de guérir vite et bien : Urines irritées. — Écoulements. — Retraissements. — Douleurs de la Vessie et Reins. — Gravelle. — Goutte et Foie. prendront tout de suite

**OVULES SUÉDOIS** Seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules, 4 fr. (France) par lettres. — Ecrire à Paris, Pharmacie COLOMER, 103, rue Montmartre. — Toutes les maladies nerveuses : Névroses, — Spasmes, — Hystérie, — Rhumatismes, — Convulsions, — Epilepsie, — Asthme, — Coqueluche, etc., traitées par lettres.

**Médecine, Pharmacie.**

**ÉPILEPSIE**

Crises nerveuses, — Hystérie. Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises. — Docteur RIVALLS, 107, rue de Rennes, Paris, de 2 à 3 heures, ou par correspondance en province et à l'étranger. — Nombreuses guérisons. CONTRE 10 fr. adressés au Dr de la pharmacie, 18, rue d'Assas, Paris, on reçoit franco par retour du courrier médicaments et conseils nécessaires pour toutes les maladies contagieuses des deux sexes. Emploi facile en secret par les personnes les plus délicates.

**OBESITÉ, — MAIGREUR.** Indication précise pour faire cesser la maigreur ou diminuer l'embonpoint, sans remèdes et sans altérer la santé. 2 fr. franco par la poste, et 2 fr. 25 sous pli cacheté. M. BERNARD, chimiste, 20, rue de Véhzy, à Bellevue, près Paris. (404)

**RIELLANT**

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

**LE BIEN PUBLIC**

Journal quotidien, politique et littéraire LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIÉUX Informations rapides et précises Expédié par les trains-poste du soir PRIMES EXCEPTIONNELLES La Réforme économique, Le Journal des Jeunes Mères, La Vie domestique, etc. DÉPARTEMENTS Trois mois : 15 fr. | Six mois : 30 fr. | Un an : 60 fr. Un Numéro : 15 centimes ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS Sur demande par lettre affranchie Paris, Rue Coq-Héron, 5

**CRÉDIT GÉNÉRAL**

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mensualités de cinq francs. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quinze jours pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 300 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliées. 700 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.

Causés célèbres illustrés, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par C. Sauvageot, 43 vol. cartonnés. 390 fr.

PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 420 fr.

BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.

L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.

Ouvrages de M. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTIS, LANTOT, LEBLANC, etc.

**CRÉDIT MUSICAL**

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en musique : cahiers édités à Paris : Méthodes, Études, Partitions d'Opéra, Morceaux de concert, Musique religieuse, etc. La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire que ce qui est marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se fera sur les catalogues. Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, dirigées par Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Les ouvrages de Catalogues, comprennent les grands ouvrages illustrés, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

**FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES**

**FANT**

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur. Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à pois, beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grilles pour clôtures, Cribles. Saumur, imprimerie de P. GODET.